

## ► Cours de perfectionnement à la certification

Pour conserver son statut de membre certifié, un membre certifié d'un comité mixte de santé et de sécurité (CMSS) en Ontario doit suivre un programme de recyclage approuvé par le chef de la prévention du ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences (MTIFDC), dans les trois ans suivant l'achèvement de la *Partie II de la Certification* et tous les trois ans par la suite. Comme toute formation à la certification, ce programme d'actualisation doit être dispensé par un prestataire agréé. Et tout comme le Centre de santé et de sécurité des travailleurs (CSST) est un prestataire agréé pour les programmes de certification de la *Partie I* et de la *Partie II*, le CSST est également agréé pour dispenser la formation de remise à niveau de la certification.

### Révision des responsabilités

Dans ce programme, les participants revoient des éléments importants de la formation à la certification. Cela inclut les aspects clés d'un programme de santé et de sécurité au travail légalement requis, conçu pour mettre en œuvre la politique de santé et de sécurité au travail, également requise par la loi. Les devoirs et responsabilités spécifiques des membres du CMSS, des employeurs et des autres parties prenantes sur le lieu de travail, tels qu'ils sont définis dans la Loi sur la santé et la sécurité au travail (LSST), sont également abordés.

Conformément à l'approche de la protection des travailleurs basée sur les dangers qui constitue la base de la LSST, ce programme explore les lacunes de la sécurité basée sur le comportement et explique pourquoi l'élimination des dangers ou le contrôle de l'exposition sont les plus efficaces pour préserver le bien-être des travailleurs et respecter les obligations légales.

### Se tenir au courant

Les lois, normes et lignes directrices nouvelles ou modifiées en matière de santé et de sécurité sont également examinées, de même que les recherches actuelles, les ressources en matière de prévention et les décisions juridiques récentes. Le programme offre en outre aux participants la possibilité de partager et de discuter des questions actuelles ou émergentes, ainsi que des meilleures pratiques en matière d'élimination et de contrôle des dangers.

D'une durée de six heures, comme l'exige la loi, la formation *Cours de perfectionnement à la certification* de la Certification CSST porte sur les sujets suivants :

- Politiques et programmes de santé et de sécurité
- Droits, fonctions et devoirs de toutes les parties prenantes sur le lieu de travail
- Examen REME - reconnaître, évaluer, maîtriser et évaluer les dangers
- Développements récents
- Meilleures pratiques en matière de REME.

.../2

**NOTE :** lorsque le *Cours de perfectionnement à la certification* est terminé, le CSST délivrera une carte d'enregistrement de la formation et soumettra les informations relatives à l'achèvement de la formation à la MTIFDC afin de s'assurer que le maintien du statut de la certification est enregistré. Les personnes qui ne conservent pas leur statut de certification devront se recycler dans les trois parties de la formation de certification pour retrouver leur statut.

Pour en savoir plus, consultez également les fiches de produits du CSST *Formation à la certification : le processus, Certification - Partie I et Certification - Partie II* pour plus de détails.

